



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

**Séance du lundi 29 septembre 2014**

Conseillers communautaires en exercice : 137

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4 (information), 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 6.1, 6.2, 7.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 8.1, 8.2, Motion

La séance est ouverte à 19h30 et levée à 22h30.

**Étaient présents :** **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Arguel :** M. André AVIS **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney :** M. Alain PARIS **Besançon :** M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 0.4), Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA (jusqu'au 0.4), M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 3.9), Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Abdel GHEZALI, Mme Pauline JEANNIN, Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON (à partir du 0.4), M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT (jusqu'au 6.2), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Laetitia SIMON, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT (à partir du 1.1.1), Mme Marie ZEHAF (jusqu'au 3.8) **Beure :** M. Philippe CHANEY, Mme Chantal JARROT **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE **Chalezeule :** M. Andrée ANTOINE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze :** M. Gilbert PACAUD **Champagny :** M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins :** M. Florent BAILLY **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Chaudefontaine :** M. Jacky LOUISSON **Chemaudin :** M. Gilbert GAVIGNET, Mme Marie-Pascale BRIENTINI **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON **Dannemarie-sur-Crête :** M. Gérard GALLIOT **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin :** Mme Brigitte ANDREOSSO, M. Yves GUYEN **Fontain :** Mme Martine DONEY **François :** Mme Orianne DELAGUE **Gennes :** Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine :** Mme Martine GIVERNET, M. François LOPEZ **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK (représenté par M. Jean-Luc BARBIER) **La Vèze :** Mme Catherine CUINET **Larnod :** M. Hugues TRUDET **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, Mme Francine MARTIN **Marchaux :** M. Patrick CORNE **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, Mme Ada LEUCI **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château :** Mme Pascale HANUS **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA, Mme Marie-Christine MARTINET **Nancray :** M. Vincent FIETIER (jusqu'au 5.4), Mme Annette GIRARDCLOS **Noironte :** M. Bernard MADOUX **Novillars :** Mme Christine BITSCHENE **Osselle :** Mme Sylvie THIVET **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, M. Daniel VARCHON **Pirey :** Mme Odette COMTE, M. Robert STEPOURJINE **Pugey :** M. Frank LAIDIE **Roche-lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, Mme Nicole WEINMAN **Routelle :** M. Daniel CUCHE **Saône :** M. Yoran DELARUE **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Thise :** Mme Laurence GUIBRET, M. Alain LORIGUET **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes :** M. Denis JACQUIN (jusqu'au 2.5) **Vaire-Arcier :** M. Charles PERROT (représenté par M. André RUBRECHT) **Vaire-le-Petit :** M. Jean-Noël BESANCON **Vaux-les-Prés :** M. Bernard GAVIGNET **Vorges-les-Pins :** Mme Julie BAVEREL

**Étaient absents :** **Auxon-Dessous :** M. Jacques CANAL, Mme Marie-Pierre MARQUIS **Auxon-Dessus :** M. Serge RUTKOWSKI **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon :** M. Frédéric ALLEMANN, M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, M. Guericq CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Carine MICHEL, M. Yannick POUJET, Mme Mina SEBBAH, M. Michel VIENET, Mme Sylvie WANLIN, **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Busy :** M. Alain FELICE **Champoux :** M. Philippe COURTOT **Châtillon-le-Duc :** M. Philippe GUILLAUME **Dannemarie-sur-Crête :** Mme Catherine DEMOLY **François :** M. Eric PETIT **Montfaucon :** Mme Corinne PETER **Montferrand-le-Château :** M. Pascal DUCHEZEAU **Novillars :** M. Philippe BELUCHE **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, Mme Annie SALOMEZ **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Saône :** Mme Sylvie GAUTHEROT **Serre-les-Sapins :** Mme Valérie BRIOT

**Secrétaire de séance :** M. André AVIS

**Procurations de vote :**

**Mandants :** J. CANAL, MP. MARQUIS, S. RUTKOWSKI, MJ. BERNABEU, T. BIZE, E. BRIOT, YM. DAHOUI, C. DEVESA (à partir du 1.1.1), B. FALCINELLA (jusqu'au 6.2), C. MICHEL, T. MORTON (jusqu'au 0.3), Y. POUJET, S. WANLIN, M. ZEHAF (à partir du 3.9), B. ASTRIC (jusqu'au 2.5), A. FELICE, P. GUILLAUME, C. DEMOLY, E. PETIT, P. DUCHEZEAU, P. BELUCHE, S. GAUTHEROT.

**Mandataires :** Y. GUYEN, B. ANDREOSSO, JY. PRALON, A. PARIS, E. MAILLOT, C. LIME, N. BODIN, A. VIGNOT (à partir du 1.1.1), D. POISSENOT (jusqu'au 6.2), D. DARD, M. LOYAT (jusqu'au 0.3), P. CURIE, F. GERDIL-DJAOUAT, A. GHEZALI (à partir du 3.9), D. JACQUIN (jusqu'au 2.5), JP. MICHAUD, C. BOTTERON, G. GALLIOT, O. DELAGUE, P. HANUS, C. BITSCHENE, Y. DELARUE.

**Délibération n°2014/002587**

**Rapport n°6.1 - Débat sur le projet stratégique Centre Franche-Comté et le volet urbain FEDER**

## Débat sur le projet stratégique Centre Franche-Comté et le volet urbain FEDER

**Rapporteur : Pascal CURIE, Vice-Président**

**Commission : Aménagement du territoire et coopérations**

<b>Inscription budgétaire</b>
Sans incidence budgétaire

### Résumé :

Le Pôle métropolitain Centre Franche-Comté élabore son projet stratégique pour la période 2014-2020. Il est positionné par la Région comme interlocuteur unique sur le volet urbain FEDER qui intervient sur le renouvellement urbain et les quartiers prioritaires. En septembre sera publié un appel à projets régional demandant au Pôle d'exposer sa stratégie d'intervention et la gouvernance qu'il prévoit de mettre en place.

Il s'agit donc dès à présent d'en prévoir les grandes orientations, dans la perspective d'une prise de décision à la rentrée par le Conseil métropolitain sur l'appel à projets et en vue des négociations avec la Région. Chacun des quatre chapitres développés ci-dessous fait l'objet de documents de présentation plus complets (annexes). Les axes d'intervention donneront lieu à un programme d'actions plus précis qui résultera des débats et discussions en cours.

La stratégie Centre Franche-Comté se fonde :

- sur un travail d'état des lieux (diagnostic) assuré par l'AudaB,
- sur des Grands objectifs, qui fixent les résultats à atteindre pour l'espace Centre Franche-Comté d'ici dix ans,
- sur des axes d'orientations qui permettront d'atteindre les grands objectifs.

Les axes d'orientations donneront lieu à un programme d'action qui servira de support pour négocier avec la Région et répondre à l'appel à projets.

Cette stratégie est en cours d'élaboration mais il semble nécessaire de mettre en débat ses premiers éléments le plus en amont possible.

La discussion s'établit par ailleurs avec la Région sur les modalités de mise en œuvre de cette stratégie (gouvernance, sélection des dossiers, pilotage des enveloppes financières...). De premiers éléments de proposition sont présentés dans le présent rapport sur ces modalités de mise en œuvre.

### **I. Les premières bases du Projet stratégique Centre Franche-Comté**

Elles sont présentées de manière plus complète dans les documents annexes.

#### **A/ Diagnostic**

Le Centre Franche-Comté est un nouveau cadre territorial structuré par cinq agglomérations parmi lesquelles figure la capitale franc-comtoise, principal pôle de cet espace métropolitain original.

**Structuration, réseaux ?** Le degré d'urbanisation et de métropolisation du Centre Franche-Comté est limité. Par contre, il présente une intéressante articulation entre centralités urbaines et caractéristiques rurales qui est peu courante en France. Ses échanges extérieurs sont à conforter.

**Bien-être, bien vivre ?** Le potentiel du Centre Franche-Comté est élevé : patrimoines naturels et paysagers, avantages liés à la faible densité, lisibilité des milieux urbains...

Pourtant, ces atouts restent peu exploités comme « valeur » à offrir sur le « marché des territoires ». Logement, services, accessibilité, environnement urbain présentent d'importantes marges de progrès pour les résidents.

**Territoire d'avenir ?** Les problèmes de ressources humaines (départs, qualifications inadaptées...) sont un frein au développement : difficultés de recrutement, faible capacité d'innovation, manque d'inventivité pour l'économie productive, les filières émergentes et l'économie résidentielle. Encore présents, enseignement supérieur et recherche sont des enjeux clés pour l'avenir.

**Dynamique urbain-rural ?** L'originalité du Centre Franche-Comté comme marqueur positif d'une offre métropolitaine est encore peu valorisée. Des secteurs tels que tourisme, loisirs, innovation écologique, circuits courts montrent de vraies réserves de développement.

## B/ Grands objectifs

La **finalité** générale repose une clé d'entrée spécifique : mettre le Centre Franche-Comté en capacité d'attirer et maintenir des jeunes actifs. Elle aura un effet levier pour améliorer plus globalement les conditions de vie des populations et dynamiser l'économie. Elle se traduit par **trois grands objectifs** qui caractérisent le Centre Franche-Comté à construire.

### **1. Territoire de réseaux**

Complétant l'action locale des intercommunalités, le cadre métropolitain garantira un aménagement du territoire plus favorable aux habitants et aux acteurs socio-économiques : un espace bien organisé, structuré par le réseau des cinq agglomérations, maillé (numérique, mobilités). Des partenariats avec les pôles relais permettront un aménagement cohérent de l'espace dans son ensemble. Enfin, les conditions d'une intégration nationale/européenne bénéfique seront travaillées pour compléter les coopérations internes au Centre Franche-Comté

### **2. Qualité résidentielle**

Cœur de la stratégie ciblée sur les jeunes actifs, l'attractivité résidentielle constituera un objectif de référence sur l'ensemble des facteurs à prendre en compte : qualité de l'habitat (en particulier par la rénovation du parc existant), qualité des espaces et valorisation de l'atout urbain-rural, commerces et services métropolitains, urbains et de proximité, vie culturelle, cohésion sociale, accessibilité...

### **3. Diversité économique**

La diversité des emplois, donc des activités, est un autre levier déterminant pour de jeunes actifs. Plusieurs gisements sont ciblés : équilibre économie productive / résidentielle en renouvellement, adaptation des filières existantes et appui aux filières émergentes (économie / environnement et valorisation des ressources locales, économie sociale et solidaire...), ancrage des personnels qualifiés et production de qualifications en matière technique et dans l'enseignement supérieur et la recherche.

## C/ Axes d'intervention

A chacun de ces grands objectifs pour le territoire correspondent **des axes d'intervention** organisant le niveau d'action métropolitain.

### **Thèmes d'intervention pour construire le « territoire de réseaux » :**

- aménagement du territoire et transports (schémas, expérimentations, système billettique et tarifaire, définition des PEM, plateforme d'information, modes complémentaires (covoiturage), positions sur les liaisons majeures, harmonisation sur le cyclable et piétonnier),
- développement des usages du numérique dans l'organisation et les services (E-santé, offre d'espaces d'activités labellisés très haut débit, promotion du territoire numérique),
- fonctions supports des réseaux territoriaux (renforcement de l'animation métropolitaine, appui aux partenariats, volet transfrontalier avec la CTJ et la stratégie transfrontalière).

### **Thèmes d'intervention pour construire la « qualité résidentielle » :**

- reconversion dans les centralités urbaines (centres, quartiers gare et PEM, rivières, espaces dégradés, éco-quartiers...),
- renouvellement urbain durable (accompagnement de la politique de la ville, approches intégrées urbaines, sociales et économiques),
- appui à l'aménagement dans les premières couronnes urbaines (unité urbaine),
- actions sur les paysages et l'écologie urbaine,
- optimisation de la rénovation énergétique du bâti et développement des renouvelables,
- promotion du Centre Franche-Comté, espace de qualité résidentielle (communication, culture...).

### **Thèmes d'intervention pour construire la « diversité économique » :**

- promotion économique partagée et veille sur les entreprises phares (lien ARD),
- appui aux filières émergentes ou à potentiel inexploité (liées aux ressources régionales, liées à la transition écologique, d'économie sociale et solidaire, liées au numérique, circuits locaux),
- organisation et optimisation des dispositifs touristiques.

## **II. Modalités de mise en œuvre au titre du volet urbain FEDER**

La Région considère que le Pôle est chargé de la **sélection** des projets susceptibles de bénéficier de subventions FEDER. Nous considérons davantage notre rôle comme une **labellisation** (cohérence au regard de la stratégie). Il nous paraît important de **ne pas se substituer au Conseil régional** : le Pôle doit intervenir en complément (en amont) de l'instruction réglementaire qui reste à la charge de la Région. Les avis politiques constituent un soutien mais ne valent pas attribution de subvention.

Pour préserver la lisibilité des responsabilités, la Région peut être associée aux travaux *via* une coordination technique, mais pas une participation aux instances.

Il est proposé de **mobiliser les instances techniques et politiques du Pôle métropolitain**, sur le modèle de la gestion des programmes européens en région :

- comité des DGS Centre FC : examen technique des demandes individuelles de subvention,
- conseil métropolitain : avis sur la compatibilité des demandes en regard de la stratégie, suivi de l'avancement de la stratégie, réorientations.

Le fonctionnement des instances, ainsi que l'application des procédures, engendreront nécessairement un besoin accru en ingénierie. Par ailleurs, il est difficilement concevable pour le Pôle métropolitain de ne pas proposer de conseil aux agglomérations/EPCI membres du Centre Franche-Comté pour que les projets qu'elles proposeront au financement des fonds européens convergent avec la stratégie qu'il a établie.

Deux solutions, correspondant à **deux niveaux d'intervention du Pôle**, sont donc envisageables :

- animation du dispositif uniquement
- **animation + conseil technique aux collectivités.**

La mise en place d'une ingénierie pour accompagner les collectivités nécessite un **cofinancement par la Région et/ou l'Europe** (dans le cas contraire, on se limitera à une animation *a minima* du dispositif).

### **Pilotage de l'enveloppe financière.**

Le Pôle dispose d'une enveloppe FEDER de **13,9 M€** pour la mise en œuvre de sa stratégie dans les domaines ciblés. En comparaison, l'aire urbaine du Nord-Est Franche-Comté disposerait d'une enveloppe de 12,1 M€ (la répartition étant calculée comme suit : 95 % au prorata de la population et 5 % de bonus capitale régionale). Ces montants pourraient être légèrement revus à la baisse en fonction de la répartition nationale FEDER-FSE et de la prise en compte de quartiers hors du Centre Franche-Comté et du Nord-Est Franche-Comté.

Une partie (**6,12 M€**) est dédiée aux **quartiers prioritaires**, l'autre partie est consacrée au renouvellement urbain des espaces dégradés et sites en reconversion. Un bonus « capitale régionale » (1,3 M€) a par ailleurs été identifié au sein de cette enveloppe. Concernant les quartiers prioritaires, il est à noter que pour le territoire du Grand Besançon, les communes concernées sont Besançon et Novillars.

La question se pose de la répartition des financements entre les territoires du pôle et de leur phasage dans la période 2014-2020. Un travail d'identification des projets a été lancé entre les cinq EPCI pour aider à partager une prise de position sur cette question.

**Le Conseil de Communauté :**

- **prend connaissance et débat des premières bases du projet stratégique Centre Franche-Comté (diagnostic, grands objectifs territoriaux, axes d'intervention),**
- **prend connaissance des enjeux de mise en œuvre du volet urbain FEDER qui permettra, pour partie, de concrétiser la stratégie Centre Franche-Comté.**

Pour extrait conforme,

Le Président



## Centre Franche-Comté / Grands objectifs & Axes d'intervention Document de travail

### **Grands objectifs**

L'état des lieux a mis en lumière des atouts, des ressources, des problèmes. Ce 2<sup>e</sup> volet présente les *Grands objectifs*, c'est-à-dire des « résultats à atteindre » par l'espace Centre Franche-Comté dans un horizon de dix ans. Ils correspondent à des *caractéristiques* à rechercher pour ce territoire afin de renouveler ses leviers d'attractivité.

#### Une finalité

L'analyse de l'état des lieux conduit à choisir une clé d'entrée spécifique : mettre le Centre Franche-Comté en capacité d'attirer et maintenir des jeunes actifs. Il en résultera une amélioration plus globale des conditions de vie des populations et une dynamisation de l'économie.

#### Trois objectifs

Pour positionner une « offre territoriale » auprès de jeunes actifs, le Centre Franche-Comté devra à terme répondre à des exigences de rationalité dans l'aménagement du territoire (territoire de réseaux), de conditions de vie (qualité résidentielle) et de gisements d'emploi (diversité économique).

### **Territoire de réseaux**

Nouveau cadre territorial, le Centre Franche-Comté se pose, auprès des habitants et des acteurs socio-économiques, comme atout pour construire un territoire « intégré ». Les responsables intercommunaux se concertent entre territoires du bassin de vie élargi afin d'en perfectionner le fonctionnement et l'ajuster à l'évolution des modes de vie. Au-delà, cet espace organisé s'inscrit dans un jeu de relations bénéfiques avec les territoires extérieurs (pôles de dynamisme, centres de décisions, lieux carrefours...).

#### Un principe partagé : l'organisation du territoire métropolitain

Depuis une trentaine d'années, les territoires se sont structurés sur la base d'intercommunalités de plus en plus fortes. Nécessaires, ces cadres intercommunaux montrent des limites face aux enjeux d'attractivité nationale et européenne ou de définition des infrastructures et services métropolitains. Les évolutions institutionnelles permettent à présent de compléter le dispositif d'organisation de l'action publique par un niveau métropolitain qui peut s'exercer en réunissant plusieurs pôles urbains (logique multipolaire). Le Centre Franche-Comté correspond à cette dimension interterritoriale, complémentaire du niveau local (EPCI, SCoT) et du niveau régional. Ce cadre de concertation et d'organisation permettra de doter le Centre Franche-Comté d'un système territorial structuré, maillé et organisé, le but étant de s'adapter aux besoins et au fonctionnement réel des acteurs socio-économiques qui dépasse le niveau local (mobilités, flux de matières, approvisionnements...). En appui sur la capitale, pôle principal structurant le réseau des agglomérations, le Centre Franche-Comté peut conjuguer organisation interne et relations externes.

#### Un fonctionnement en partenariats multi-échelles

En accord avec les orientations du SRADDT, trois niveaux d'inter-territorialité vont structurer le fonctionnement de l'espace Centre Franche-Comté : le *réseau urbain* formé par les cinq agglomérations ; ses *interactions avec les pôles relais des espaces intermédiaires* (« relations urbain-rural ») ; *l'intégration active (vs subie) au plan national et européen* de l'entité Centre Franche-Comté qui suppose des échanges bénéfiques avec les polarités extérieures. Le Pôle métropolitain servira de base pour organiser le réseau des centralités au cœur de la Franche-Comté. Il en résultera à terme une offre territoriale originale conciliant urbanité et caractères ruraux des espaces environnants diffus.

Cette combinaison produira une offre résidentielle différenciatrice inscrite dans un espace métropolitain original, ouvert et accessible pour l'extérieur. Ce modèle territorial ne peut résulter d'une quelconque démarche de planification : seuls des partenariats construits aux trois échelles (réseau des cinq agglomérations avec son pôle central ; relations urbain-rural ; ouverture sur l'extérieur) pourront progressivement générer ce fonctionnement multi-échelles. Leur construction suppose un appui spécifique, d'autant que ces partenariats doivent converger de manière cohérente.

#### Le collectif d'acteurs comme moteur de la dynamique

Le Centre Franche-Comté n'a pas vocation à incarner un niveau supplémentaire de planification. Il procède d'une dynamique de projet et d'un processus de concertation. Le Pôle métropolitain constitue une plateforme de co-construction entre les acteurs à l'échelle d'un *grand bassin de vie* afin d'élaborer les accords nécessaires pour traiter de préoccupations communes dans l'aire d'appartenance. Le projet stratégique en est l'illustration qui constitue un point de ralliement permettant de monter des projets et de gagner en pertinence au niveau des politiques publiques. L'efficacité de ce cadre stratégique dépendra de son mode de gouvernance et de sa capacité à fédérer les acteurs publics et privés.

#### Un système cohérent pour des mobilités aisées

Construire un espace de vie multipolaire nécessite un système de mobilités performant et hiérarchisé, garant de l'accessibilité d'un territoire à l'autre. Cette fluidité interne du territoire doit se doubler d'une accessibilité européenne des principales centralités du Centre Franche-Comté. Ce système de mobilité va de pair avec l'aménagement du territoire Centre Franche-Comté (trame urbaine, interactions avec les espaces intermédiaires et avec les pôles extérieurs). Ainsi, des axes structurants du Centre Franche-Comté seront sélectionnés comme prioritaires au sein d'un schéma global. Ces axes seront complétés par des systèmes de transports complémentaires (covoiturage, modes partagés, transports à la demande, modes innovants...) irriguant les espaces diffus reliant les agglomérations. Il s'agit d'ici dix ans de réaliser ce système de mobilité multimodale comme fonction support de l'espace de vie Centre Franche-Comté. Les différentes échelles de mobilité devront se combiner par une inter-modalité. Le maillage local, assuré par les intercommunalités, colle aux réalités du territoire et combine dessertes routières des agglomérations ; transports en commun et à la demande ; modes actifs (itinéraires cyclables et piétons...). Les synergies entre les différentes échelles se feront dans les centralités disposant de points d'interfaces (pôles d'échanges multimodaux - PEM) à proximité des gares et en tenant compte du rôle de la gare Besançon Franche-Comté TGV. Cette interface jouera avec les territoires voisins au sein de l'aire urbaine et avec le niveau métropolitain. Elle sera complétée d'une connexion avec les pôles extérieurs (nord-est Franche-Comté, interrégional, transfrontalier, etc.). Un schéma des mobilités, identifiant les améliorations nécessaires, est à établir d'ici 2016. Outre la combinaison d'échelles et la multi-modalité, il ouvrira sur l'expérimentation d'un système métropolitain d'intégration tarifaire, billettique et d'information des voyageurs, fruit d'une concertation entre les différentes AOT.

#### Le numérique comme solution pour un territoire en réseaux

La dorsale numérique reliant le *data center* de Besançon à Lyon et à Strasbourg se prolonge par le déploiement des infrastructures très haut débit dans l'ensemble du Centre Franche-Comté. Le pôle métropolitain est à même d'impulser, de manière transversale, un ensemble d'expérimentations en matière d'usages du numérique. Ceci permettra une meilleure organisation de l'espace de vie Centre Franche-Comté, avec le développement d'applications du numérique aux services de santé et de culture, à la formation et à l'éducation, ainsi qu'aux activités économiques et à l'emploi. Judicieusement combinés avec l'approche mobilités/aménagement du territoire (lien urbanisation – transports durables), ce développement des usages du numérique dans le Centre Franche-Comté permettra une modération des *déplacements subis ou contraints*.

### **Qualité résidentielle**

La stratégie pour le Centre Franche-Comté part d'un constat : la dimension résidentielle tient une place déterminante dans le problème d'attractivité, avec tous les facteurs qu'elle comporte : cadre de vie, services, habitat, accessibilité, environnement urbain... Le choix a donc été de faire de la qualité résidentielle un pilier essentiel de la stratégie métropolitaine, en ciblant en particulier les ménages les plus mobiles et les plus sensibles à ces critères, à savoir les jeunes actifs.

### Une offre d'habitat durable qui colle aux besoins

Tout en maîtrisant son urbanisation, en préservant les espaces naturels et agricoles et son patrimoine paysager, le Centre Franche-Comté doit développer une offre diversifiée de logements, collant aux besoins des différents types de ménages. Cette offre d'habitat de qualité doit en priorité reposer sur un habitat rénové qui concilie confort, faible consommation d'énergie et charges réduites pour les occupants. La production de nouveaux logements se fera dans les centralités urbaines ou en liant urbanisation et axes de transports structurants dans les espaces intermédiaires, en particulier à proximité des gares. Harmonisées entre elles, les démarches de planification et d'aménagement du territoire seront garantes de cette maîtrise de l'urbanisation. Les villes et agglomérations, avec leurs différents types de quartiers, dans les centres, les quartiers populaires et péri-centraux ou dans la couronne périurbaine, seront donc le terrain privilégié d'une offre résidentielle renouvelée.

### La qualité des espaces et des paysages urbains et ruraux

Résider dans un territoire, c'est aussi vivre des espaces et un environnement urbanisé. Le Centre Franche-Comté va jouer la carte de son cadre de vie et de ses paysages. Ce patrimoine influe sur le ressenti des habitants et des visiteurs. Sa mise en valeur se fera îlot par îlot, dans les cœurs anciens et les sites remarquables et, bien au-delà, dans l'ensemble des espaces. Les quartiers dégradés bénéficieront d'un effort à la hauteur des problèmes posés. Les sites en mutation et autres friches urbaines ou industrielles seront mis à profit pour expérimenter de nouvelles formes urbaines. Les quartiers péri-centraux, les quartiers des gares et pôles d'échanges multimodaux, la trame bleue et verte des rivières seront des lieux précurseurs de cette mise en valeur des espaces et paysages. Une mixité d'usages (résidentiels, récréatifs, économiques...) sera recherchée dans les espaces reconquis.

### Des services combinant offre urbaine et de proximité

Autre facette essentielle de l'attractivité résidentielle, la qualité des services assure un rôle important dans la perception des habitants. Elle représente un gisement d'emplois dans la sphère marchande, commerciale et non marchande. Le Centre Franche-Comté doit offrir des services urbains et métropolitains tout en assurant un maillage de services de proximité. Pour s'adapter à l'évolution des modes de vie, des formes de commerces et de services innovants seront recherchées, ainsi qu'un appui sur le numérique. Cette organisation concernera l'ensemble des services à la personne avec une prise en compte particulière des problématiques de santé, de formation, de culture et de loisirs.

### La cohésion sociale, pilier de la qualité territoriale

Les cinq villes-centre du Centre Franche-Comté sont concernées par la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville. Les agglomérations devront offrir une cohésion sociale et territoriale de l'ensemble de leurs espaces et quartiers. Chaque quartier devra avoir des conditions de vie favorables et une perception positive en tant que milieu de vie. Ceci repose sur la rénovation urbaine, mais aussi sur la vie locale, l'animation, les services qui font la qualité de vie d'un quartier.

### L'accessibilité au niveau le plus fin des territoires

La mobilité doit être aisée à l'échelle métropolitaine, avec le *territoire de réseaux*. Au niveau le plus local, les agglomérations assureront une accessibilité de l'ensemble des lieux d'usages (résidentiel, économique, commercial, touristique, récréatif...).

## **Diversité économique**

Ancrer des jeunes actifs dans le Centre Franche-Comté suppose des possibilités d'emplois diversifiés. Ceci implique pour l'économie qu'au-delà des secteurs traditionnels soient activés des *relais de développement*. Un renouvellement du tissu productif est nécessaire, auquel devra s'ajouter une valorisation de la sphère de l'économie résidentielle.

### Territoire d'économie résidentielle et productive

L'économie productive, avec ses points forts, a une présence marquée et joue un rôle essentiel dans la santé économique et l'emploi du Centre Franche-Comté. Néanmoins, les revenus du territoire et de ses habitants sont aussi assurés pour une part importante par la fonction résidentielle (actifs travaillant hors de la région, étudiants, retraités, touristes...).

Le Centre Franche-Comté devra tenir compte de cette réalité pour équilibrer le développement de l'emploi entre base productive et base résidentielle. La valorisation des services liés à la présence des personnes, en termes d'activités et d'emplois, constituera un axe économique important. Le tourisme et les loisirs en font bien sûr partie, de même que les activités de santé et de bien-être. L'économie sociale et solidaire, avec le potentiel d'innovation qu'elle comporte, sera l'un des vecteurs de cette économie résidentielle.

### Adaptation des filières traditionnelles et appui aux filières émergentes

Des filières sont historiquement bien implantées : industries agroalimentaires, bois, microtechniques, chimie, logistique... Leur adaptation à l'évolution des marchés sera un élément clé de la future économie du Centre Franche-Comté. Cette dernière sera par ailleurs dynamisée par des filières ou niches émergentes. Ainsi, le Centre Franche-Comté doit devenir un espace d'expérimentation pour une économie tournée vers l'environnement à travers l'économie circulaire et la valorisation économique des déchets, l'énergie et le soutien aux entreprises de rénovation énergétique du bâtiment, l'éco-innovation et les éco-matériaux. En prolongement, l'économie du Centre Franche-Comté évoluera progressivement dans une dynamique de relocalisation et d'autonomie, avec le développement d'approvisionnements régionaux et de circuits courts. Enfin, le champ des TIC va offrir un potentiel important pour le Centre Franche-Comté, territoire de réseaux, tant en ce qui concerne les nouvelles formes d'activité et d'emploi que l'optimisation des services par le numérique.

### Un territoire à main-d'œuvre qualifiée et « producteur de qualifications »

Mettre l'accent sur l'attractivité de jeunes actifs permet de se positionner comme un espace métropolitain riche d'une main-d'œuvre qualifiée. Face au phénomène de métropolisation qui se traduit par une concentration des ressources humaines qualifiées vers les grandes métropoles, le Centre Franche-Comté fera une priorité de cet ancrage des jeunes diplômés et des personnels qualifiés. Il le fera en mettant en avant ses propres atouts territoriaux et ses propres « cercles vertueux » (présence d'entreprises innovantes, qualités résidentielles...), mais aussi ses proximités interrégionales et transfrontalières. Enfin, il devra lui-même être un « producteur de qualifications » en développant dans son réseau une offre de formations reconnues. La place de la capitale régionale, cœur des fonctions métropolitaines, sera déterminante en matière d'enseignement supérieur et de recherche pour assurer dans le Centre Franche-Comté une offre qui couvre à la fois les domaines généraux (1<sup>ers</sup> cycles à proximité) et des filières d'excellence avec leur effet d'entraînement.

### Un territoire d'innovation

Outre son intérêt de « production de qualifications », ce tissu universitaire garantira dans le territoire des capacités de recherche, d'innovation ou transfert technologique vers les entreprises. Il permettra d'instiller une posture d'innovation parmi les acteurs du Centre Franche-Comté.

## Axes d'intervention

Atteindre les Grands objectifs suppose une répartition cohérente des niveaux d'intervention :

- **local** (EPCI, SCoT...)
- **métropolitain** (territoires, pôle métropolitain...) Exemples *in* tableau ci-dessous.
- **régional**.

<b>Grands objectifs</b> Résultats attendus	<b>Axes d'intervention métropolitains 2014-2020</b> Volets d'actions pour atteindre les GO (phasage à effectuer)
<b>Territoire de réseaux</b>	<p><i>Transversal</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Schéma d'aménagement du territoire métropolitain combinant urbanisation, transports et préservation des atouts patrimoniaux</li> <li>. Schéma de cohérence métropolitaine de transport (dont PEM, gares, TGV...)</li> <li>. Volet transfrontalier dans le cadre de la stratégie franco-suisse initiée par la préfecture de région et la CTJ (à préciser)</li> </ul> <p><i>Sectoriel / ciblé</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Aide à la définition des PEM articulant local/métropolitain</li> <li>. Co-organisation d'un système billettique et tarifaire métropolitain</li> <li>. Plan de communication métropolitain sur le covoiturage</li> <li>. Appui au développement des itinéraires locaux pour vélos et piétons en relais des axes de mobilité interurbaine</li> <li>. Plateforme d'information aux voyageurs Centre Franche-Comté</li> <li>. Expérimentation d'équipements numériques favorisant la mise en réseau dans l'espace Centre Franche-Comté (en 1<sup>er</sup> : E-santé)</li> <li>. Communication en appui aux réseaux de santé à l'échelle du pôle</li> <li>. Animation renforcée du pôle (RH, outils de communication...)</li> <li>. Appui (expertise amont) au développement des liaisons ferrées vers Bourgogne, Alsace, Lorraine et Rhône-Alpes</li> <li>. Appui (expertise) au développement des liaisons ferrées vers Neuchâtel et Lausanne</li> <li>. Développement et promotion nationale/ pays limitrophes d'espaces d'activité basés sur le numérique (avec ARD)</li> </ul>
<b>Qualité résidentielle</b>	<p><i>Transversal</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Renouvellement urbain durable de quartier populaire</li> <li>. Accompagnement de contrat de ville (social, culture, accès emploi...)</li> <li>. Structuration et aménagement d'espaces clés de 1<sup>ère</sup> couronne périphérique (U.U.)</li> </ul> <p><i>Sectoriel / ciblé</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Reconversion dans les centralités urbaines (centre ancien, bordure)</li> <li>. Développement des services de centralité (urbains/métropolitains)</li> <li>. Réhabilitation de quartiers d'habitat</li> <li>. Mise en réseau inter-EPCI en faveur de l'adaptation du logement</li> <li>. Création et modernisation d'équipements publics</li> <li>. Appui aux nouveaux modèles urbains type éco-quartier (&amp; éco-campus)</li> <li>. Aménagement des quartiers-gare et PEM</li> <li>. Reconversion de sites bordant les rivières en ville et en agglomération</li> <li>. Reconversion ou réhabilitation d'espaces d'activité dégradés</li> <li>. Amélioration du cadre de vie, environnement urbain, espaces publics</li> <li>. Equipements de vie locale (service, culture, social...)</li> <li>. Intégration d'espaces d'activité novateurs en milieu urbain</li> <li>. Promotion du Centre Franche-Comté « territoire de résidence, d'étude, de tourisme »</li> <li>. Soutien au développement d'un festival existant comme vecteur d'image</li> <li>. Appui à la mise en œuvre du Plan de rénovation énergétique du bâti</li> <li>. Appui au développement des énergies renouvelables</li> <li>. Appui aux actions de valorisation biodiversité et paysages urbains et aux actions climat-air-énergie (dont qualité de l'air et lien santé)</li> <li>. Réseau d'écologie urbaine : lutte contre l'imperméabilisation, mise en valeur berges, milieux aquatiques, verdissement d'aménagements urbains, restauration d'îlots anciens, patrimoines, risques naturels...</li> </ul>

<p><b>Diversité économique</b></p>	<p><i>Transversal</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Mise en œuvre d'une stratégie de promotion économique (ARD)</li> <li>. Veille sur les entreprises phares pour faciliter l'accompagnement d'entreprises par les EPCI</li> </ul> <p><i>Sectoriel / ciblé</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Appui au développement des activités valorisant les ressources régionales et les filières implantées (IAA, bois, microtechniques...)</li> <li>. Appui au développement de l'emploi et de l'économie sociale et solidaire (ESS) dans le domaine de la santé (maintien à domicile)</li> <li>. Actions expérimentales sur la E-santé et les services à la personne</li> <li>. Appui au développement de l'éco-innovation et du secteur rénovation énergétique du bâti</li> <li>. Dispositif numérique inter-OT d'information touristique</li> <li>. Appui au développement des circuits régionaux d'approvisionnement en lien avec les services économiques et ARD</li> <li>. Appui au développement des circuits courts et éco-matériaux régionaux</li> </ul>
------------------------------------	--